

Commune de Bourg-en-Lavaux

Postulat

« Etude de faisabilité d'un réseau d'eau des vignes alimenté depuis un réservoir des hauts de la commune, lui-même alimenté par une station de pompage des eaux du lac Léman. »

Préambule

Ce postulat est motivé par les points suivants :

Il se veut un soutien à la viticulture et aux vignerons pour la gestion future de leurs vignes dans le contexte climatique. Bourg-en-Lavaux dispose déjà d'un réseau d'eau des vignes conséquent et immédiatement opérationnel. Il ne permettrait pas d'irriguer l'ensemble du vignoble, mais pourrait répondre aux besoins des secteurs les plus exposés au stress hydrique — peut-être de l'ordre de 20 à 30 % du vignoble (jeunes vignes et parcelles sensibles). Conçu initialement pour la préparation des bouillies de traitement, ce réseau ne devrait pas dépendre de l'eau potable, dont l'usage constitue un luxe superflu dans ce contexte.

Il se place comme solution au niveau de la région afin d'être le relais des initiatives fédérales en matière de gestion de l'eau permettant de fournir des solutions équitables. Récemment, le PVL Suisse (Céline Weber) réclame de la Confédération une stratégie globale de l'eau qui devrait fournir un cadre pour les Cantons et les Communes (RTS, émission infrarouge du 9 septembre 2026).

Il s'inscrit comme une solution multiusage de l'eau prélevée en faible quantité en regard du volume gigantesque qui constitue un pilier du château d'eau suisse.

Ce postulat se veut indépendant du projet d'irrigation à l'échelle de l'ensemble de Lavaux, actuellement étudié par la CVVL (Communauté de la Vigne et des Vins de Lavaux), la FVVL (Fédération Vaudoise Vigneronne – section Lavaux), le Canton et les améliorations foncières. Ce projet régional paraît lourd et coûteux ; au vu de la situation financière des vignerons, il risque de nécessiter beaucoup de temps avant d'aboutir - s'il aboutit un jour. Or les besoins de la profession évoluent très rapidement. Ce postulat se veut donc être un accélérateur local de ces initiatives en cours. Le SANE sur la Côte a montré l'exemple il y a plus de 40 ans avec certes une solution technique plus facile du fait de la pente des coteaux.

Revue des articles concernant cette problématique de soutien de la viticulture par arrosage ou irrigation des vignes (revue non exhaustive).

1. Le SANE, article paru en 2016

« Un réseau de pompage au lac a été créé il y a 41 ans sur La Côte

L'origine du SANE (*Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environs*) est antérieure à la sécheresse de 1976. Dans une région où le sol est léger et peu profond, le besoin d'eau a toujours été présent. Avec la proximité du lac, un projet de pompage est apparu évident et le SANE s'est ainsi constitué en 1975. Il regroupe 200 propriétaires

membres, soit environ 2000 ha irrigables sur 18 communes. Les cultures irriguées sont essentiellement l'arboriculture, le maraîchage, les cultures à valeurs ajoutées en grandes cultures et la vigne.

Une particularité du réseau SANE : la multifonctionnalité de l'eau

La spécificité du réseau SANE est d'avoir un accord de droit d'eau avec la Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN) qui pompe l'eau au lac pour approvisionner les communes en eau potable et en eau brute dans la région de Nyon. L'eau brute est ainsi acheminée et vendue au SANE. A travers ce partenariat, la multifonctionnalité de l'eau a été prise en compte pour promouvoir l'utilisation optimale de l'eau.

Désormais, dans le contexte de changement climatique, nous sommes très reconnaissants aux visionnaires du SANE d'avoir réalisé ce réseau il y a plus de 40 ans ! »

Si l'on prend l'article cité ci-dessus, ce la veut dire que ce réseau existe sur La Côte depuis **plus que 50 ans**.

2. La RTS

« L'irrigation à la rescousse de la vigne vaudoise contre le réchauffement

Dans La Matinale du 30 novembre 2022, il y a eu une discussion autour de la viticulture vaudoise qui envisage l'irrigation en continu des parcelles.

La viticulture vaudoise veut lutter contre le réchauffement climatique et anticiper ses conséquences. L'irrigation en continu des parcelles est l'une des solutions envisagées par la section Lavaux de la Fédération vigneronne vaudoise.

Préserver la qualité, maintenir les rendements, protéger et développer le savoir-faire du vin : alors que les étés chauds et secs se multiplient, cette section pense sérieusement à la solution de l'irrigation. Le lac Léman est en effet un formidable réservoir d'eau. Quand les raisins sont assoiffés par les canicules, l'idée de pomper l'eau du lac semble une évidence, encore plus après les vendanges précoces de l'été 2022, un été particulièrement chaud. En Lavaux, cela apparaît comme une solution essentielle.

Le secteur vitivinicole représente 25% du PIB agricole vaudois, avec 1370 entreprises dont 450 encaveurs, d'où l'importance de les soutenir.

A l'instar du Valais et de ses bisses, le canton de Vaud doit identifier les zones où l'irrigation pourrait être un plus, et mieux gérer l'eau.

Si des installations fixes sont réalisées, les investissements seront pris en charge par le budget des améliorations foncières. Les sommes pourraient être conséquentes. Elles nécessitent que les vignerons s'unissent.

Il en va de même pour la gestion de cette eau, qu'elle provienne du lac ou de la récupération des pluies, histoire de ne pas entrer en concurrence avec l'eau du réseau des particuliers. »

« Emission infrarouge du 9 septembre 2026 »

L'émission-débat, déjà citée ci-dessus, fait suite à une actualité fédérale.

3. Bourg-en-Lavaux

« Communication aux vigneronnes et vignerons (Cully, le 23 juillet 2026) »

Sécheresse persistante – Bonnes pratiques d'arrosage des vignes

Au vu de la sécheresse persistante que connaît notre région, la Municipalité tient à sensibiliser l'ensemble des exploitant-e-s viticoles de la commune à une utilisation raisonnée de la ressource en eau.

Elle constate en effet une grande diversité des pratiques d'arrosage sur le territoire communal (aspersion par jet tournant, goutte-à-goutte, arrosage manuel au pied des ceps, etc.) et rappelle que cette ressource, précieuse pour la survie des jeunes plants comme des parcelles plus anciennes actuellement fragilisées par la sécheresse, doit être utilisée avec discernement et parcimonie.

Bonnes pratiques recommandées

- Privilégier les systèmes d'arrosage économes en eau (goutte-à-goutte) lorsque cela est possible.
- Arroser de préférence tôt le matin ou en soirée, afin de limiter l'évaporation.
- Limiter les volumes aux besoins réels des ceps, en particulier pour les parcelles adultes.
- Éviter tout gaspillage, notamment par ruissellement ou arrosage hors des zones de plantation.

Avec annonce préalable obligatoire au Service des infrastructures

La Municipalité remercie d'ores et déjà l'ensemble des vigneronnes et vignerons de la commune pour leur compréhension et leur collaboration dans une période particulièrement exigeante pour la viticulture. »

4. Revue UFA (25.05.2020)

« Les conditions sèches de ces dernières années posent la question de l'irrigation des cultures. Même la vigne, qui résiste bien à ces conditions, nécessite une irrigation adaptée. Les jeunes vignes, en particulier, avec leur faible développement racinaire, valorisent de manière ciblée l'eau apportée par un système de goutte à goutte. L'arrosage par goutte à goutte apporte l'eau sur la ligne et près des ceps.

Actuellement, lorsqu'ils installent de nouveaux systèmes d'irrigation, les vignerons choisissent presque toujours un système de goutte à goutte. « L'eau est alors apportée avec plus de finesse et de précision et permet un arrosage spécifique à la parcelle, en fonction de la qualité visée. Le système de goutte à goutte présente une efficacité de l'eau de 90 à 95%. Le système goutte à goutte permet également une économie d'eau de 30 à 40 % par des apports moins importants et plus fréquents dans la zone même des racines. Un apport de trois heures équivaut à 5 à 6 litres d'eau par cep. En optant pour une à deux irrigations par semaine durant les périodes critiques, la gestion de l'eau est plus régulière. De plus, l'irrigation peut être réalisée

en même temps que les autres travaux à la vigne. Comme le feuillage reste sec, l'arrosage par goutte à goutte ne favorise pas les maladies fongiques et ne lave pas les produits phytosanitaires sur le feuillage ou les grappes. Cette pratique permet de travailler le sol au plus près des ceps et apporte l'eau sur la ligne à proximité des plants sans favoriser la pousse de l'herbe entre les rangs. »

Notre demande

Le présent postulat demande à la Municipalité :

De procéder à l'étude de faisabilité d'un réseau d'eau des vignes alimenté depuis un réservoir des hauts de la commune, lui-même alimenté par une station de pompage des eaux du lac Léman, avec les étapes suivantes :

- Etudier la réalisation d'une station de pompage au bord du lac Léman, idéalement vers la STEP dont le pompage est énergétiquement alimenté en totalité ou partiellement par des énergies renouvelables (utilisation des surfaces de la STEP possible).
- Utilisation d'un réservoir des hauts de la commune (haut d'Epesses ? sous la Tour de Gourze ? Autre ?), en accord avec l'AIEJ.
- Utilisation du réseau d'eau des vignes existant dans la plus large mesure et création d'une conduite d'alimentation du réservoir depuis le lac (réutilisation possible de conduites existantes ?).
- D'estimer les coûts en incluant les subventions cantonales ou fédérales possibles et en cas de faisabilité, de donner un délai de réalisation estimatif.
- D'énoncer les contraintes de faisabilité, de délai de réalisation, ou autres et de donner un échéancier des discussions futures avec les services cantonaux et fédéraux.
- D'inclure dans l'étude toutes les parties prenantes.

Signataires :

Patrice Humbert (rédacteur), PVL

Margaux Lambelet, PVL

Fabienne Cuénoud-Furrer, PVL

Emilie Fauquex, PLR

Laurent Berthet, PLR

Sébastien Hope-Weber, BEL Action

Sébastien Badoux, BEL Action

Chenaux, le 22 Septembre 2026